

Rapport prises de parole
Conseil Municipal du 23 juin 2021
Bureau des élus du groupe de la minorité

N°	Délibérations	Prises de parole Noms des élu.e.s	Commentaires	Votes des élu.e.s du groupe
1	<p><u>Comptes de gestion du Trésorier Principal de Saint-Brieuc Municipal - Exercice 2020 - Ville et budgets annexes</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DÉCLARE que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2020 pour le budget principal de la Ville et les budgets annexes (parkings, Pompes funèbres, Crématorium) par le Trésorier Principal, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part,</p> <p>ADOpte lesdits comptes de gestion dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2020.</p>			<u>7 POUR</u>
2	<p><u>Budget principal de la Ville – Compte administratif – Exercice 2020</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOpte le compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2020</p>	<p><u>Corentin POILBOUT :</u></p>	<p>- J'entends que la crise du Covid a pu avoir un impact, j'entends que vous n'étiez peut-être pas tout à fait prêt à prendre les responsabilités et à vous engager dans les projets en juin ou juillet de l'année dernière, pour autant il y a déjà une part de bilan qui se dresse à travers ce compte administratif.</p> <p>- Je ne me satisfais pas du taux de réalisation de 46 %. La réalité c'est qu'en fin d'année dernière, nous avons voté un budget supplémentaire à votre initiative renonçant à 11 millions d'euros, et sans cette opération vous seriez à un taux de réalisation que je n'ose même pas imaginer tant il y a des projets qui ont été renoncés et qui devaient s'engager au lendemain de votre élection et dont Saint-Brieuc a tant besoin.</p> <p>- Je pense notamment au plateau piétonnier qui aurait pu être réalisé pendant la crise du covid sans impacter le centre-ville , la rue des 3 frères le goff et la place de la grille. Il y a aujourd'hui des manœuvres entreprises pour faire diversion sur la carence de ces aménagements sur la place de la résistance par exemple. Sans jugement de valeur, puisque j'avais moi même porté l'idée au 1^{er}</p>	<u>7 ABSTENTIONS</u>

		<p>Raphaël LE MEHAUTE :</p>	<p>tour des élections municipales qu'il fallait piétonner la place, même si je considère que la façon dont l'expérimentation s'est passée est assez regrettable.</p> <p>- Les recettes auraient pu également augmenter si vous n'aviez pas renoncé à certains projets d'immeuble rue des 3 frères le goff ou le lotissement de la ville jouha.</p> <p>- Sur tous ces projets c'est un zéro pointé ! La frustration que vous évoquiez à l'instant M. le Maire, nous la ressentons également.</p> <p>- Je ne reviens pas sur le taux de réalisation faible et les projets abandonnés ainsi que sur le taux d'endettement qui n'est pas aussi dans la zone rouge comme vous l'aviez indiqué.</p> <p>- On se rend compte finalement que la situation financière n'est pas aussi dégradée que vous avez bien voulu dire mais plutôt correcte et normale.</p>	
3	<p><u>Budget annexe des Parkings – Compte administratif – Exercice 2020</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ le compte administratif du budget annexe des parkings pour l'exercice 2020</p>			<p><u>7</u> <u>ABSTENTIONS</u></p>
4	<p><u>Budget Annexe des Pompes Funèbres – Service Extérieur - Compte administratif – Exercice 2020</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ le compte administratif du budget annexe des Pompes Funèbres – Service Extérieur - pour l'exercice 2020</p>			<p><u>7 POUR</u></p>

5	<p><u>Budget Annexe des Pompes Funèbres – Crématorium - Compte administratif – Exercice 2020</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOpte le compte administratif du budget annexe des Pompes Funèbres – Crématorium - pour l'exercice 2020</p>			<p><u>7 POUR</u></p>
6	<p><u>Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale – Approbation du rapport annuel 2020</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>CONSTATE l'affectation définitive de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2020 aux actions et opérations figurant dans l'état annexé, dans les conditions prévues par la loi.</p>			<p><u>7 POUR</u></p>
7	<p><u>Jeunesse – Création d'un Espace Jeunesse en centre-ville</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE le programme de l'Espace Jeunesse, sa nouvelle implantation au sein du centre commercial Les Champs, le budget et le plan de financement prévisionnels, ainsi que le calendrier prévisionnel ;</p> <p>DIT que les crédits nécessaires à l'aménagement de l'Espace Jeunesse sont inscrits au budget 2021 de la collectivité.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions financières inhérentes à ce projet.</p>	<p><u>Corentin POILBOUT :</u></p> <p><u>Raphaël LE MEHAUTE :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Je suis assez satisfait qu'il puisse enfin y avoir un lieu d'accueil des jeunes en centre-ville, c'est une demande forte qui avait découlé au précédent mandat des assises de la jeunesse. Projet déjà inscrit et que vous poursuivez dans une configuration qui nous laisse dubitatifs et sur la réserve. - Une dépense de 6 000 € / mois pour des bâtiments qui ne nous appartiennent pas, me semble excessive. - On avait 500 ou 600 000 € de subventions de la part d'autres partenaires institutionnels pour créer cet espace Jeunesse et aurait pu s'inscrire dans une vraie démarche écologique de reconquête d'espaces vacants en centre-ville. - Pour moi, le mélange des genres n'est pas nécessairement une bonne chose ; Un espace commercial est un espace commercial. - Autant ce point d'accueil des jeunes est essentiel autant peut-être fallait-il le mettre ailleurs. 	<p><u>POUR</u></p> <p>S. Stentzel Le C M. André V. Roos</p> <p><u>ABSTENTIONS</u></p> <p>C. Poilbout A. Moy R. Le Méhauté R. Rouxel</p>

		<p>Corentin POILBOUT : (en réponse à Romain ROLLANT)</p> <p>Corentin POILBOUT : (en réponse à Didier LE BUHAN)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - On apprend que c'est une solution qui est provisoire, ce qui signifie qu'on renonce à 500 ou 600 000 € de subventions pour notre territoire et qui sont définitivement abandonnées. - Je n'ai pas envie que le restaurant universitaire, qui est aujourd'hui une friche, devienne un espace commercial mais un vrai lieu de culture (cf. visite du DRAC qui aurait aimé y voir un musée). - Vous pouviez faire preuve d'imagination pour un bâtiment classé (possibilité de souscrire à des crédits ou mécénat). - La localisation du musée ne doit pas dépendre de l'office de tourisme mais plutôt le contraire. - Les chefs d'entreprises avaient indiqué que leur plus grande faiblesse pour se développer sur le territoire était la carence d'identité. - Pour des questions budgétaires, l'agglomération doit enfin s'y investir. 	
8	<p><u>Vie Associative - Attribution des aides à l'emploi 2021 - 2ème tranche</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DÉCIDE conformément au tableau n°1 annexé, l'attribution au titre de l'année 2021, de subventions aux associations au titre des emplois aidés par la Ville et le Département, pour un montant total de 37 727 €.</p> <p>DÉCIDE conformément au tableau n°2 annexé, l'attribution au titre de l'année 2021, de subventions aux associations au titre des emplois aidés par la Ville, pour un montant total de 27 865 €.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 65 592 €, seront prélevés sur le budget de la Ville.</p>			<u>7 POUR</u>

9	<p><u>Tarifs des installations sportives municipales 2021/2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ les tarifs 2021/2022, ainsi que les dispositions relatives aux locations des installations sportives municipales énumérées en annexe ;</p> <p>DECIDE que ces dispositions et tarifs seront applicables à partir du 1er septembre 2021 et seront valables jusqu'au 31 août 2022 ;</p> <p>DIT que les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 75 compte 752 fonction 411 du budget de la Ville.</p>			<u>7 POUR</u>
10	<p><u>Tarifs 2021/2022- Mise à disposition de locaux communaux</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ les tarifs 2021/2022 relatifs aux locations des salles municipales, tels que décrits dans l'annexe jointe à la délibération ;</p> <p>DIT que ces tarifs seront applicables à partir du 1er septembre 2021 et seront valables jusqu'au 31 août 2022 ;</p> <p>DIT que les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 75 compte 752 fonction 020 du budget de la Ville..</p>			<u>7 POUR</u>
11	<p><u>Jeu concours Tour de France - «Le Vélo à la côte à Saint-Brieuc»</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE d'organiser le jeu-concours « LE VÉLO A LA COTE À SAINT-BRIEUC » selon les conditions</p>			<u>7 POUR</u>

	<p>prévues au règlement ci-annexé.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité.</p>			
12	<p><u>Action Coeur de Ville - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Renouvellement Urbain sur l'hyper centre-ville de Saint-Brieuc : signature d'un avenant à la convention d'opération (2019- 2023)</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'OPAH RU (2019-2023) ;</p> <p>AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'OPAH RU (2019 - 2023) ;</p>			<u>7 POUR</u>
14	<p><u>Immeuble 2 rue du Docteur Charcot - protocole transactionnel</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes du protocole transactionnel ci-annexé à conclure avec Monsieur DENIER, domicilié 33 rue de la Forêt à Blain (44 130), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, relatif à immeuble sis 2 rue du Docteur Charcot à Saint-Brieuc, cadastré BT n°171(a) ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce protocole transactionnel et tous actes afférents.</p>			<u>7 POUR</u>
15	<p><u>Acquisitions et cessions immobilières - approbation du bilan annuel 2020</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>PREND ACTE du bilan annuel 2020 des acquisitions et cessions immobilières de la Ville, annexé à la présente délibération ;</p>	<u>Raphaël LE MEHAUTE :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Souligne que la tour de cession est un élément remarquable - Site fort pour Saint-Brieuc et les habitants 	<u>6 POUR</u> <u>(1 pouvoir annulé)</u>

	<p>APPROUVE le bilan annuel 2020 des acquisitions et cessions immobilières de la Ville, qui sera annexé au compte Administratif 2020.</p>			
16	<p><u>Anciennes parcelles municipales 58 rue Lafayette et rue Joseph Le Brix - Déclassement rétroactif</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>RÉITÈRE l'absence d'affectation à une mission de service public ou à l'usage direct du public du bien immobilier sis à Saint-Brieuc, préalablement à la vente conclue le 10 novembre 1986, tel qu'il apparaît dans le tableau.</p> <p>PRONONCE rétroactivement le déclassement de la parcelle cadastrée CK numéro 291 du domaine public communal.</p> <p>RÉITÈRE l'absence d'affectation à une mission de service public ou à l'usage direct du public de l'ensemble immobilier sis à Saint-Brieuc, préalablement à la vente conclue les 3 et 7 avril 1997, tel qu'il apparaît dans le tableau.</p> <p>PRONONCE rétroactivement le déclassement des parcelles cadastrées section CK numéros 218, 355 et 357 du domaine public communal.</p>			<p>6 POUR (1 pouvoir annulé)</p>
17	<p><u>Plan de financement des travaux de confortement du mur de soutènement du Tertre aux Lièvres</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE le confortement du mur de soutènement du Tertre aux Lièvres pour un montant total de 916 488 € HT, soit 1 099 785,60 € TTC.</p> <p>VALIDE le plan de financement ;</p> <p>DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au</p>			<p>6 POUR (1 pouvoir annulé)</p>

	<p>budget de la Ville.</p> <p>AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter toutes subventions susceptibles d'être allouées à cette opération, notamment auprès de l'Etat ;</p> <p>AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'obtention des subventions.</p>			
18	<p><u>Travaux d'éclairage public par le Syndicat Départemental de l'Énergie des Côtes d'Armor - Opérations de rénovation au Rond-Point Aberystwyth, rue Auguste Blanqui et rue Marcel Proust - Participation de la Ville</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE l'aménagement du réseau de l'éclairage public ayant fait l'objet d'études par le Syndicat Départemental de l'Énergie des Côtes d'Armor concernant le rond-point Aberystwyth, la rue Auguste Blanqui et la rue Marcel Proust, pour un montant de 167 184€ TTC.</p> <p>PRECISE que la contribution prévisionnelle de la Commune sera de 110 876,33€.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits sur le chapitre 204 – fonction 814 – compte 2041582 sous-compte 10905.</p>			<p>6 POUR (1 pouvoir annulé)</p>
19	<p><u>Personnel - Tableau des Effectifs au 1er juillet 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE les créations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste de catégorie A, filière administrative, dans le cadre d'emplois des attachés, - 0,2 ETP de catégorie C, filière animation, dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation 	<p>Raphaël LE MEHAUTE :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - A chaque conseil municipal il y a une délibération sur le tableau des effectifs et j'aimerais qu'on puisse tenir à jour le tableau des créations sur l'année pour avoir une vue d'ensemble. - Je n'ai rien contre les créations d'emplois mais je rappelle que les dépenses de personnel représentent 65 % des dépenses de fonctionnement et que la moyenne de la strate est à 59, on est donc à 6 points au dessus et il faut que nous soyons vigilants sur l'addition des créations de postes 	<p>6 POUR (1 pouvoir annulé)</p>

	<p>DECIDE les transformations suivantes : - 2 postes de catégorie C, adjoint technique, en 2 postes de catégorie C, adjoint technique principal de 2ème classe</p>		<p>- Nous ne sommes pas dans la démagogie M. LE CAM, mais il faut faire extrêmement attention à l'évolution de ces postes.</p>	
20	<p><u>Ventes aux enchères de véhicules réformés en 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE la vente des véhicules et engins identifiés en annexe via la plateforme Webenchères (Sté Béwide) ;</p> <p>AUTORISE M. le Maire à procéder à la vente des biens réformés au prix de la dernière enchère et susceptible de dépasser le seuil de 4 600 € par véhicule ou matériel ;</p> <p>AUTORISE M. le Maire à accomplir et à signer tous les actes subséquents.</p>			<p>6 POUR (1 pouvoir annulé)</p>
21	<p><u>Groupement de commandes pour la fourniture et/ou la pose de panneaux de signalisation verticale (de police, temporaires, directionnels)</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE l'adhésion de la Ville de Saint-Brieuc au groupement de commandes concernant la fourniture et/ou la pose de panneaux de signalisation verticale (panneaux de police, temporaires, directionnels) dont Saint-Brieuc Armor Agglomération assurera le rôle de coordonnateur.</p> <p>APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe.</p>			<p>6 POUR (1 pouvoir annulé)</p>

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de la dite convention.

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer l'accord cadre du groupement de commande ainsi que tous documents inhérents à ce dernier, y compris les avenants, pour le compte de la commune.